

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance

Womi Stop Fuite Huile

Numéro d'enregistrement (REACH)

Cette information n'est pas disponible.

Numéro CE

273-066-3

Numéro CAS

68937-41-7

Autres moyens d'identification

Nom(s) alternatif(s)

Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) [Triphenyl phosphate > 5%]

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

utilisation industrielle

Caoutchouc anti-fuite (étanchéité)

Utilisations déconseillées

utilisations par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

I.P.M. Solutions

Minden 50

7327 AW Apeldoorn

Pays-Bas

Téléphone: +31654706080

Téléfax: e-mail: n.stemkens@ipm-solutions.nl

Site web: www.ipm-solutions.nl

e-mail (personne compétente)

n.stemkens@ipm-solutions.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

+31 654706080

Centre antipoison		
Pays	Nom	Téléphone
France	ORFILA (INRS)	+ 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.7	toxicité pour la reproduction	Cat. 2	(Repr. 2)	H361
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Cat. 2	(STOT RE 2)	H373
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	Cat. 2	(Aquatic Chronic 2)	H411

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

Principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)****Mention** **Attention****d'avertissement****Pictogrammes**

GHS08, GHS09

**Mentions de danger**

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence**Conseils de prudence - prévention**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conseils de prudence - intervention

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence - stockage

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom de la substance	Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) [Triphenyl phosphate > 5%]
Numéro CE	273-066-3
Numéro CAS	68937-41-7

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour les médecins de conseils de spécialistes, devraient communiquer avec le centre de lutte anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

tous types

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), Les produits de décomposition pourraient être vapeurs nocives et / ou produits de décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu (sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel).

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

• Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques. Ne pas stocker avec des matériaux avec lesquels le contact doit être évité (voir chapitre 10).

Considération des autres conseils

• Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

• valeurs relatives à la santé humaine

Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	200 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
DNEL	20,1 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
DNEL	4,17 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	0,29 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

• valeurs relatives pour l'environnement

Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
PNEC	0,00029 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	0,000029 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
PNEC	100 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
PNEC	112 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	11,2 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
PNEC	0,83 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
PNEC	0,1 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
PNEC	0,00029 mg/l	organismes aquatiques	eau	continuellement

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Bottes en caoutchouc.

• protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

- **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>480 minutes (perméation: niveau 6)

- **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Appareil filtrant combiné (EN 141).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique liquide

Couleur bleu

Odeur inodore

Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH non déterminé

Point de fusion/point de congélation <-20 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 220 - 265 °C à 5,333 hPa

Point d'éclair >200 °C (ASTM D-93)

Taux d'évaporation non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz) non pertinent (fluide)

Limites d'explosivité non déterminé

Pression de vapeur 0,01333 hPa à 20 °C

Densité non déterminé

Densité relative 1,153 - 1,183 eau = 1 à 20 °C

Solubilité(s) Insoluble (< 1 mg/l)

Coefficient de partage

n-octanol/eau (log KOW) 4,92 - 5,17 (ECHA)

Température d'auto-inflammabilité non déterminé

Viscosité

- viscosité dynamique 27 - 32 mPa s (ASTM D-445)

Propriétés explosives aucune

Propriétés comburantes aucune

9.2 Autres informations

Indice de réfraction 1,551 (25 °C)

Teneur en solvants 100 %

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées

chocs forts

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Notes
inhalation: poussières/brouillard	LC50	>200 mg/√1h	rat	
cutané	LD50	>10000 mg/kg	lapin	
oral	LD50	>5000 mg/kg	rat	

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Susceptible de nuire au fœtus.

Susceptible de nuire à la fertilité.

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

N'est pas classé comme cancérigène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë)

Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
LC50	1,6 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	96 heures
LC50	10,8 mg/l	tête-de-boule (Pimephales promelas)	96 heures
ErC50	>1.000 mg/l	algue	72 heures
EC50	>2,5 mg/l	daphnia magna	48 heures

Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	3 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

Processus	Vitesse de dégradation	Temps
disparition de l'oxygène	17,9 %	28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La substance est considérée comme très bioaccumulable.

n-octanol/eau (log KOW) 4,92 - 5,17

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Pas énuméré. Aucun des composants n'est énuméré.

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	3082
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU Composants dangereux	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) [Triphenyl phosphate > 5%]
14.3	Classe(s) de danger pour le transport Classe	9 (matières et objets dangereux divers) (danger pour l'environnement)
14.4	Groupe d'emballage	III (matière faiblement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	dangereux pour le milieu aquatique (Phenol, isopropylated, phosphate (3:1) [Triphenyl phosphate > 5%])
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	3082
Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9 + "poisson et arbre"



Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 375, 601
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	90

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

• **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

Numéro ONU 3082
 Désignation officielle MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 Classe 9
 Polluant marin oui (dangereux pour le milieu aquatique)
 Groupe d'emballage III
 Étiquette(s) de danger 9 + "poisson et arbre"



Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 909
 Quantités exceptées (EQ) E1
 Quantités limitées (LQ) 5 L
 EmS F-A, S-F
 Catégorie de rangement (stowage category) A

• **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

Numéro ONU 3082
 Désignation officielle Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
 Classe 9
 Dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)
 Groupe d'emballage III
 Étiquette(s) de danger 9 + "poisson et arbre"



Dispositions spéciales (DS) A97, A158, 274
 Quantités exceptées (EQ) E1
 Quantités limitées (LQ) 30 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

• **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

pas énuméré

• **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)**

pas énuméré

Aucun des composants n'est énuméré.

• **Directive Seveso**

No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
E2	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 2)	200	500	57)

Mention

57) Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

• **Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)**

Teneur en COV 100 %

• **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

pas énuméré

• **Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

pas énuméré

• **Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau**

pas énuméré

• **Précurseurs d'explosifs qui sont soumis à des restrictions**

pas énuméré

Réglementations nationales (Suisse)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)

Teneur en COV (objet de la taxe):

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
COV	Composés Organiques Volatils
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Womi Stop Fuite Huile

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 04.11.2015

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H361	susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche est notre connaissance, exactes à la date de sa publication. Cette information est conçue comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et de presse et ne doit pas être considérée comme une spécification de garantie ou de la qualité. Les informations concernent uniquement la matière spécifique et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits ou utilisé dans tout autre procédé, à moins que spécifié dans le texte.